



Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 26/02/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six du mois de février à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MAZINGUE, Maire de la commune, suite à la convocation du dix-neuf février deux mille vingt-six.

Etaient présents : M. Jean-Pierre MAZINGUE, Maire, M. Daniel RONCHIN, M. Geoffrey PAUL, Mme Roxane GHYS, M. Julien LEPOLARD, adjoints, M. Joël DEHOVE, Mme Maryse CARTIGNY, M. René LECUYER, M. Jean-Marie CORNU, Mme Corinne BRUYER, M. Cédric GREVIN, Mme Karine DURIEUX, M. Mathis JEUNE.

Absent(e)s ayant donné procuration : Mme Séverine DELOBELLE a donné procuration à M. Geoffrey PAUL, M. Paul CANION a donné procuration à M. Jean-Marie CORNU, Mme Fanny CHARLET a donné procuration à M. Cédric GREVIN, Mme Alice NAVEAU a donné procuration à M. Daniel RONCHIN, M. Michel TALMA a donné procuration à M. Jean-Pierre MAZINGUE.

Secrétaire de séance : Mme Karine DURIEUX

ORDRE DU JOUR

- *Compte-rendu de l'exécution des pouvoirs délégués*

1) *Vote du plan d'action pluriannuel dans la démarche VADA (Village Ami des Aînés)*

2) *Budget Commune 2025 : Présentation et approbation du CFU (Compte financier unique)*

3) *Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)*

4) *Travaux à l'Etang : Demande de subvention ADVB*

5) *Travaux « Pont Ruelle aux loups » : Choix du scénario*

6) *Création d'un poste de vacataire pour une mission en urbanisme*

7) *Vote du DICRIM (Document informations communales sur risques majeurs)*

8) *Questions diverses*

9) *Informations diverses*

- *Budget Commune 2025 : Restes à réaliser et à recevoir*
- *Organisation des élections municipales 2026*
- *Organisation de la fête foraine*
- *Ciné Plein Air*
- *Election organisée par le Comité des ambassadeurs et ambassadrices contre la grossophobie des Hauts de France et de Belgique*
- *Projet de modification du côté de stationnement Rue Pasteur*
- *Organisation du Centre aéré de Pâques*
- *Invitation de la ville de Keighley*
- *Ecole de musique : Participation de l'orchestre des jeunes à plusieurs manifestations*
- *Organisation de la Brocante*
- *Réunion des « Jardins amateurs »*
- *« Troc Plantes »*
- *Chasse à l'œuf*
- *Divers travaux*
- *Boulangerie : Dépôt de pain et création d'une nouvelle boulangerie*



Compte rendu de l'exécution des pouvoirs délégués :

DATE	ENTREPRISE	NATURE	MONTANT HT	MONTANT TTC
6/01/2026	SARL TERRASSEMENT DU SOLESMOIS	Destruction de taupes sur terrain de sports	1 115,00 €	1 338,00 €
7/01/2026	NORD PRODUITS CHIMIQUES	Sel de déneigement	1 465,00 €	1 758,00 €
14/01/2026	NORD PRODUITS CHIMIQUES	Produit entretien : dosettes pour sol	1 030,70 €	1 236,84 €
20/01/2026	HAINAUT ELECTRICITE	Contrat d'entretien incendie salle des fêtes	1 859,00 €	2 230,80 €
2/02/2026	HAKO	Entretien balayeuse	2 261,11 €	2 713,33 €
27/01/2026	LEPERS & FRERES	Entretien toiture Eglise	1 470,00 €	1 764,00 €
16/02/2026	GODEFROY SERVICE	Réparation complète tracteur	12 618,61 €	15 142,33 €

Le maire informe que les contrats d'énergie (gaz et électricité) ont été renouvelés pour une durée d'un an. Une consultation avait été mise en ligne sur la plateforme des marchés publics le 7 janvier 2025. Les offres ont été réceptionnées le 2 février 2026.

Julien DUBEAUREPAIRE, conseiller en énergie partagée au Parc Naturel Régional de l'Avesnois, les a analysées immédiatement.

Le marché pour la fourniture de gaz a été signé avec EDF du 15/02/2026 au 14/02/2027, celui pour la fourniture d'électricité a également été signé avec EDF du 28/02/2026 au 27/02/2027.

En ce qui concerne le gaz, la commune réalisera une légère économie sur l'achat du gaz naturel : les conditions tarifaires sont équivalentes aux prix pratiqués par l'ancien fournisseur d'énergie. Depuis le 1er janvier 2026, de nouvelles taxes sont applicables sur le gaz naturel, il est donc normal que, même si le coût d'acheminement du gaz naturel est plus intéressant, les prix ne baissent pas pour autant. Les prix s'équilibrent entre l'achat de la molécule et les nouvelles taxes.

Au niveau de l'électricité, la commune réalisera une économie importante (coût annuel divisé par 2) en plus de se mettre en conformité vis-à-vis de la réglementation.

Daniel RONCHIN précise que le coût annuel de la fourniture de gaz devrait passer de 46 000 à 43 000 €, celui de la fourniture d'électricité de 27 000 à 13 000 €.

Joël DEHOVE demande pourquoi une telle baisse.

Daniel RONCHIN lui répond qu'il s'agit simplement d'une baisse des prix. Il ajoute que les nouveaux contrats ont été signés pour une durée d'un an afin de ne pas engager la nouvelle équipe municipale sur du plus long terme.

En ce qui concerne les réparations du tracteur, Daniel RONCHIN explique que les travaux de réparation permettront une remise à neuf. Il ajoute que l'achat d'un tracteur neuf aurait été de l'ordre de 58 000 €.

Le maire informe qu'un virement de crédits de 1 000 € du compte 2111 au compte 231-133 a été effectué afin de régulariser des dépenses imprévues à l'opération 133.

1. DELIB_2026_001

Objet : Adoption du plan d'action pluriannuel dans la démarche Village Ami Des Aînés

Afin de permettre de répondre au mieux aux questionnements des membres du conseil municipal sur l'élaboration d'un plan d'action pluriannuel de la démarche Village Ami Des Aînés, Anne GUENAND et William BACH, experts référents VADA de la coopérative Bip Pop qui accompagnent la commune sont présents en visioconférence.

Karine DURIEUX rappelle que la deuxième réunion du Comité de Pilotage de la démarche de labellisation Village Ami des Aînés (VADA) a eu lieu de 10 février 2026. Pendant cette réunion, Anne GUENAND et William BACH, ont présenté les résultats :

- de l'état des lieux thématique réalisé avec les élus et services de Poix-du-Nord ;
- du questionnaire distribué dans l'ensemble des boîtes aux lettres de la commune et mis en ligne sur la page Facebook de la commune (35 répondants de décembre 2025 à janvier 2026);
- du diagnostic participatif (3 ateliers avec 21 participants le 5 janvier 2026).

René LECUYER fait remarquer qu'il y a eu très peu de réponses.

Karine DURIEUX lui répond que certes peu de réponses ont été retournées mais que le questionnaire avait été distribué à l'ensemble de la population, que chacun avait donc la possibilité de s'exprimer. Elle précise également que les ateliers participatifs étaient ouverts à tous les habitants de la commune.

Karine DURIEUX ajoute que sur les 8 thématiques proposées par le réseau francophone « villes amies des aînés » (les transports et la mobilité ; les espaces extérieurs et les bâtiments ; l'habitat ; la culture et les loisirs ; le lien social et la solidarité ; la participation citoyenne et l'emploi ; l'autonomie, les services et les soins ; l'information et la communication), 4 thématiques majeures ont été identifiées : Information et communication, lien social et solidarités, espaces extérieurs et bâtiments et habitat.

Pour chacune des thématiques (majeures et mineures), des actions à mettre en place ont été associées pour constituer un plan d'action.

René LECUYER demande si c'est judicieux de voter ce plan d'action, que la prochaine équipe n'aura pas d'autre choix que de continuer.

Le maire rappelle que c'est une démarche engagée depuis plusieurs mois.

Il ajoute qu'une programmation plus fine avec estimation des coûts et détermination des actions qui feront l'objet d'une demande de soutien au Fonds FATIS 2 (40 000€ possible) sera définies par la prochaine équipe municipale.

Karine DURIEUX rappelle que les membres du conseil ont été invités aux deux réunions du comité de pilotage (Copil), qu'ils ont reçu toutes les présentations de ces Copil et qu'une communication a été faite à plusieurs reprises.

Le plan d'action, préalablement transmis aux membres du conseil municipal, est présenté.

Il convient de déterminer sa programmation pluriannuelle en précisant les actions à mener à court terme (d'ici fin 2026-début 2027) et à moyen terme (2027 et au-delà). Pour chaque action les pilotes et partenaires pressentis ont été listés et des points de vigilances ont été identifiés selon les besoins.

Karine DURIEUX prend note de l'ensemble des remarques formulées et les intégrera au plan d'action qui sera annexé à la délibération.

William BACH apporte des précisions sur certains points à la demande des membres du conseil municipal.

En fin de présentation, Anne GUENAND tient à préciser que les personnes présentes lors des ateliers participatifs étaient très investies avec une réelle volonté d'agir au mieux pour la commune.

Le plan d'action issu de la démarche participative, intégrant les remarques, est mis au vote.

Jean-Marie CORNU indique avoir échangé avec Paul CANION, dont il a la procuration, à ce sujet et précise qu'ils préfèrent s'abstenir compte tenu que le calendrier engage la prochaine équipe municipale.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	18
Pour	15
Contre	0
Abstentions	3

Le maire remercie Anne GUENAND et William BACH pour leur disponibilité et pour tous les compléments d'information.

2. DELIB_2026_002

Objet : Budget commune 2025 : présentation et approbation du Compte Financier Unique

Le Maire informe que c'est le premier Compte Financier Unique (CFU) voté par le conseil municipal, qui remplace le compte administratif et le compte de gestion.

Il précise qu'il se retirera pour le vote et que Daniel RONCHIN le présentera.

Il présente dans un premier temps une synthèse des résultats 2025 établie par M. COUSIN, conseiller aux décideurs locaux.

Au niveau de la section de fonctionnement, le résultat de l'exercice 2025 est positif de 33 748,92 € (en baisse de 63,14 % par rapport à 2024).

Le résultat en cumul 2025 (intégrant la reprise du résultat en cumul au 31/12/2024 de 268 284,96 €) est de 302 033,88 €.

Les **recettes de fonctionnement** sont en baisse de 2,17 % par rapport à 2024 :

Les recettes fiscales ont baissé de 1,46 % par rapport à 2024 (- 11 918 €).
Plus précisément, la commune a connu une baisse des impôts directs locaux de l'ordre de 5 000 € et l'impact important des dégrèvements de la taxe d'habitation sur les logements vacants de - 4 000 €.

Les dotations ont également baissé de 3,66 % par rapport à 2024 (- 29 326 €).
Cela s'explique principalement d'une part par la fin du dispositif « filet inflation » (- 23 107 €) et d'autre part par le rattrapage en 2024 de l'indemnité d'occupation de la salle des sports par le collège de 2023 (- 10 000 € environ en 2025).

Les autres recettes sont quant à elles en hausse de 5,40 % par rapport à 2024 (+ 5 013 €).
La commune a enregistré une recette d'environ 15 400 € au compte 75888 pour le remboursement d'un sinistre.
En revanche, il est constaté une baisse des loyers encaissés d'environ - 2 500 €, des recettes périscolaires de l'ordre de - 4 200 € ainsi que des droits de permis de stationnement d'environ - 3 400 €.

Les **dépenses de fonctionnement** sont en hausse de 1,27 % par rapport à 2024 :

Les charges générales ont augmenté de 4,06 % par rapport à 2024 (+ 23 000 € environ).
Les postes les plus impactés sont l'énergie/électricité pour environ + 26 000 €, la maintenance pour environ + 5 600 € ainsi que le poste publicité/ relations publiques couplé à l'alimentation pour + 20 800 € environ.

Les charges de personnel sont en baisse de 4,17 % (- 32 000 € environ).
Cela s'explique par l'impact important des remboursements sur rémunérations du personnel par les assurances qui passent de 51 000 € en 2024 à plus de 67 000 € en 2025.

Les charges de gestion courante ont augmenté de 5,01 % en 2025 (+ 11 500 € environ).

Enfin, les charges financières ont augmenté de 26,22 % (+ 12 800 € environ), dû à l'impact des prêts relais.

Au niveau de la **section d'investissement**, on constate un résultat de l'exercice 2025 de + 68 477,87 €.

Le résultat de clôture en cumul 2025 (intégrant la reprise du résultat en cumul au 31/12/2024 de - 188 258,43 €) est de - 119 780,56 €.

Il est précisé qu'il n'y a pas d'affectation obligatoire du résultat à prévoir car ce déficit est corrigé des restes à réaliser de 2025 :

- en recettes : + 346 503,14 €
- en dépenses : - 59 973,60 €.

Au final le résultat en cumul (intégrant les restes à réaliser) est positif à hauteur de 166 748,98 €.

Il est fait un point sur la **situation de trésorerie** de la commune :

Le solde bancaire de la commune au 31/12/2025 s'établissait à 232 686 € contre 282 077 € au 31/12/2024, ce qui représente 52 jours de charges réelles (63 en 2024).

L'endettement au 31/12/2025 était de 1 393 504 €. Cependant l'endettement de long terme s'établit à 993 504 € (correction du prêt relais de 400 000 € ayant vocation à être remboursé à la suite des paiements du solde des subventions et du FCTVA, ce dernier attendu pour environ 100 000 €).

Les membres du conseil n'ayant pas de question, le maire se retire, Daniel RONCHIN prend la présidence de la séance et présente le CFU.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHETIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	2 122 374,71	1 828 572,79	3 950 947,50
	Recettes réalisées (1)	B	1 398 263,27	1 843 535,08	3 241 798,35
	Restes à réaliser	C	346 593,14	0,00	346 593,14
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 614 116,28	2 096 857,75	3 710 974,03
	Dépenses réalisées (1)	E	1 329 785,40	1 809 786,16	3 139 571,56
	Restes à réaliser	F	59 973,60	0,00	59 973,60
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	86 477,87	33 748,92	102 226,79
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-188 258,43	288 284,96	80 026,53
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-119 780,56	302 033,88	182 253,32
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	286 619,54	0,00	286 619,54
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	166 838,98	302 033,88	468 872,86

(1) Les recettes réelles et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Le conseil n'ayant pas de question, l'approbation du Compte Financier Unique 2025 est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	17
Pour	17
Contre	0
Abstention	0

Le maire reprend la présidence de la séance et remercie le conseil municipal.

3. DELIB_2026_003

Objet : Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent

Le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (article L 1612-1 modifié du CGCT, modifié par la loi n° 2012-1510 du 29/12/2012 – article 37) permet au maire d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, sur autorisation du conseil municipal.

Ce dispositif a pour but de permettre la réalisation d'investissements du 1er janvier de l'année jusqu'au vote du budget, voté au plus tard le 30 avril cette année.

Le maire indique que le montant des crédits ouverts avant vote BP 2026 (hors restes à réaliser 2024 et dépenses du chapitre 16) s'élève à 513 508,93 €.

Le montant des crédits limités à 25% maximum est donc de 128 377,23 € maximum.

Il propose d'ouvrir les crédits suivants :

- 26 000 € au compte 2151-148 pour les travaux du pont de la ruelle aux Loups
 - 10 000 € au compte 2151-149 pour les travaux de trottoirs
 - 10 000 € au compte 2188-047 pour une acquisition de mobilier (tables et chaises pour l'école / armoire anti-feu pour le service administratif)
 - 6 000 € au compte 2183-047 pour une acquisition de matériel informatique
 - 20 000 € au compte 2182-047 pour une acquisition de matériel de transport
- soit un montant total de crédits ouverts avant le vote du budget 2026 de 72 000 €.

La proposition d'autoriser le maire à ouvrir les crédits en section d'investissement avant le vote du budget primitif 2026 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025, soit un montant maximal de 128 377,23 € est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	18
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

4. DELIB_2026_004

Objet : Travaux à l'étang : Demande de subvention ADVB

Julien LEPOLARD informe que d'importants travaux de réfection des berges sont à prévoir à l'étang, du côté de la rivière. La partie de droite avait été enrochée l'an dernier mais la partie avant de l'étang n'avait pas été reprise.

La fédération de pêche a conseillé l'entreprise « Forest & Paysages » pour l'obtention d'un devis de réalisation d'une protection de berge en parois berlinoises. L'entreprise « Marechal TP » a été sollicitée pour l'enrochement.

Les travaux peuvent être subventionnés à hauteur de 40% par le Département.

Le montant des travaux est estimé à 34 644,60 € HT soit 41 573,52 € TTC.

La proposition de solliciter une subvention ADVB auprès du Département au taux maximal de 40% soit 13 857,84 € est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	18
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

5. DELIB_2026_005

Objet : Travaux Pont ruelle aux Loups : choix du scénario

Karine DURIEUX indique qu'une réunion en visioconférence avec le cabinet d'études Theorems (qui accompagne la commune dans ce dossier) s'est tenue le 2 février 2026. L'objet de cette visioconférence était de présenter l'avancée du dossier à la suite des études réalisées au niveau du pont (études géotechniques, relevés topographiques et recherche d'amiante et d'HAP « Hydrocarbures aromatiques polycycliques ») ainsi que les scénarii les plus adaptés à notre situation d'un point de vue économique, pérennité et environnemental (loi sur l'eau).

Le cabinet d'études préconise de choisir entre la réhabilitation (renforcée avec la création d'une dalle en béton armé sous l'enrobé pour mieux répartir le poids de la charge lors du passage des véhicules) et la reconstruction en utilisant la technique du « pont-dalle » tout en conservant les piédroits du pont actuel pour ne pas avoir à intervenir dans le lit du ruisseau.

Elle précise que ces deux solutions ont approximativement le même coût et présente une synthèse des deux scénarii préconisés.

À la suite de la transmission du choix du scénario et de la proposition de déviation lors des travaux, le cabinet d'études réalisera le dossier de déclaration en rapport à la loi sur l'eau puis l'appel d'offres. Les travaux pourront avoir lieu au plus tôt en automne 2026 et au plus tard au printemps 2027.

Karine DURIEUX présente la synthèse des différents scénarii, ainsi que les schémas des deux solutions les plus appropriées et des photos de réalisations de même type, préalablement transmis aux membres du conseil. Elle précise que la durée des travaux sera la même pour les 2 propositions et que pour la réhabilitation il y a un risque que l'on découvre d'autres désordres pendant la réalisation des travaux.

Julien LEPOLARD précise que le cabinet d'études Theorems préconise le « pont-dalle ».

Daniel RONCHIN demande quelle est la charge supportable par ce pont, si le cabinet d'études a pris en compte le croisement éventuel de deux tracteurs avec remorques chargées.

Le cabinet d'études sera interrogé pour répondre à cette question.

Le maire rappelle qu'une subvention de 27 867,28 € a déjà été obtenue et que la commune pourra également bénéficier d'une subvention de Cerema à hauteur de 60%.

Le maire propose de retenir la solution « pont-dalle » qui semble la plus adaptée et est préconisée par le cabinet d'études. La proposition est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	18
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

6. DELIB_2026_006

Objet : Création d'un poste de vacataire pour une mission en urbanisme

Le maire indique qu'il s'agit comme chaque année d'avoir recours à un vacataire (ancien géomètre) en vue de préparer la réunion de la Commission Communale des Impôts Directs prévue le 2 mars 2026.
La proposition est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	18
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

7. DELIB_2026_007

Objet : Vote du Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM)

Le Maire indique qu'il convient d'approuver le DICRIM, présenté lors de la dernière réunion du conseil municipal (du 22 décembre 2025), retransmis préalablement à la réunion de ce jour, pour lequel aucune observation n'a été faite.

Geoffrey PAUL, qui a réalisé cet important document, en présente une synthèse avant la mise au vote.

Il précise que c'est un document obligatoire à produire pour toute commune ayant un plan communal de sauvegarde. Ce document recense les risques, prodigue des conseils et des recommandations en cas d'évacuation. Il devra être mis à disposition de la population, distribué si besoin à ceux qui n'ont pas la possibilité de l'imprimer.

Le DICRIM est mis au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	18
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

8. Questions diverses

Jean-Marie CORNU demande quand le lampadaire place du marais de Beaucamp va être remplacé.

Julien LEPOLARD précise qu'il ne sera pas remplacé.

Mathis JEUNE demande pour qu'il y ait tout de même une sécurisation des lieux.

Le maire reformulera la demande de sécurisation auprès du service compétent de la CCPM.

Jean-Marie CORNU indique que la réunion de la commission de contrôle des listes électorales n'a pas eu lieu compte tenu que l'un de ses membres était absent.

Il demande si de nouvelles cartes électorales vont être distribuées.

Le Maire répond qu'elles seront uniquement distribuées aux nouveaux inscrits.

Il est rappelé que la carte électorale n'est pas obligatoire pour voter.

9. Informations diverses

***Budget Commune 2025 : Restes à réaliser et à recevoir**

Le maire communique les « restes à réaliser » en dépenses et en recettes qui sont des opérations engagées en 2025 mais qui seront réalisées en 2026.

Les restes à réaliser en recettes s'élèvent à 346 593,14 € :

- solde de la subvention de la DRAC pour les travaux extérieurs de la salle des fêtes pour 85 973,99 €
- subvention AAT pour le trottoir au niveau de la zone artisanale rue Henri Roland pour 3 190,00 €
- solde de la subvention Fonds-Vert pour les travaux intérieurs de la salle des fêtes pour 14 100,60 €
- solde de la subvention ADVB pour les travaux intérieurs de la salle des fêtes pour 182 550,27 €
- subvention DETR pour les travaux au niveau du pont de la ruelle aux Loups pour 27 867,28 €.

Le maire précise que toutes ces subventions ont été notifiées à la commune et certaines sont en cours de paiement (ADVB en particulier).

Quant aux restes à réaliser en dépenses, ils sont de 59 973,60 € :

- acquisition de matériel informatique pour 700,00 €
- travaux de voirie rues des arts, des Ecoles et aux Loups pour 59 273,60 €.

*Organisation des élections municipales 2026

Le tableau ci-dessous est rempli en fonction des disponibilités de chacun.

Il sera complété après avoir interrogé les membres du conseil absents de la réunion ainsi que les membres du CCAS.

	Bureau 1 : salle des fêtes Président : Jean-Pierre MAZINGUE Suppléant : Geoffrey PAUL	Bureau 2 : salle Joséphine Bataille Président : Daniel RONCHIN Suppléante : Roxane GHYS
8h à 10h30	Julien LEPOLARD Cédric GREVIN	Karine DURIEUX Joël DEHOVE
10h30 à 13h	Jean-Marie CORNU Paul CANION	Maryse CARTIGNY
13h à 15h30	Cédric GREVIN	Corinne BRUYER
15h30 à 18h	René LECUYER	Julien LEPOLARD

*Organisation de la fête foraine

Karine DURIEUX informe qu'elle est prévue les 18 et 19 juillet.

*Ciné Plein Air

Roxane GHYS précise que cette manifestation est fixée au 10 juillet 2026. Le film n'est pas encore choisi. La manifestation aura lieu au Parc Wallerand ou au boulodrome, avec repli à la salle des fêtes en cas de mauvais temps.

*Election organisée par le Comité des ambassadeurs et ambassadrices contre la grossophobie des Hauts de France et de Belgique

Julien informe que l'élection aura lieu début juin. C'est une manifestation festive ouverte à toutes et tous.

*Projet de modification du côté de stationnement Rue Pasteur

Geoffrey APUL informe avoir rencontré M. DUFOUR du Département en vue de planifier les travaux sur la portion de la route départementale comprise entre l'abribus bus à proximité de l'Eglise et le virage rue des Warennés.

Le Département propose de conserver les chicanes et de modifier le stationnement rue Pasteur pour le passer de l'autre côté de la rue. Cela permettrait une meilleure visibilité et la possibilité de se croiser, ce qui n'est actuellement pas possible lorsque les places de stationnement sont occupées.

Il ajoute que les travaux auront lieu durant la première semaine des vacances de Pâques, pendant le centre aéré. Malgré la demande, la date n'a pas pu être modifiée.

Roxane GHYS précise qu'en conséquence l'accueil se fera à la salle des fêtes et que les enfants rejoindront ensuite l'école avec leurs animateurs. Cela permettra de faciliter le stationnement des parents qui n'auront pas accès à la place Aimé Joveniaux. La reprise des enfants se fera également à la salle des fêtes.

Geoffrey PAUL ajoute que les travaux devraient durer une semaine.

*Organisation du Centre aéré de Pâques

Il se déroulera du 13 au 17 avril 2026.

*Invitation de la ville de Keighley

Le maire informe avoir reçu une invitation, pour le maire et 2 délégués, pour participer au dîner de la charité civique et aux célébrations de la fête de la Saint Georges les 24 et 25 avril 2026.

L'invitation est faite du 23 au 26 avril avec prise en charge totale des frais par la ville de Keighley.

Il est aussi proposé, à cette occasion, de resigner l'accord de jumelage.

Le maire a répondu qu'il attendait que le prochain maire soit élu avant de pouvoir répondre à cette invitation compte tenu qu'il ne sera plus lui-même maire.

*Ecole de musique : Participation de l'orchestre des jeunes à plusieurs manifestations

Karine DURIEUX informe que l'orchestre des jeunes de Poix du Nord jouera au Quesnoy, au théâtre des 3 chênes avec 4 autres orchestres juniors le samedi 28 mars 18h à l'occasion du bicentenaire de l'Harmonie Municipale du Quesnoy. Une répétition avec l'orchestre Junior de le Quesnoy a déjà eu lieu le samedi 14 février à la salle de musique de Poix du Nord. Est prévue une journée de répétition et de convivialité pour les 5 orchestres Juniors le samedi 28 février, dans la salle de répétition de l'harmonie municipale de le Quesnoy. L'Harmonie municipale de Poix du Nord participera quant à elle au concert anniversaire des 200 ans de l'Harmonie du Quesnoy du dimanche 29 mars avec 4 autres harmonies.

*Organisation de la brocante

Julien LEPOLARD indique qu'une réunion préparatoire est fixée au 2 mars 2026 avec les organisateurs et le policier municipal.

Mathis JEUNE demande à ce que les rues soient rendues propres, de proposer aux organisateurs de fournir des sacs poubelles afin que le service technique ne soit pas obligé de nettoyer les rues.

*Réunion des « jardins amateurs »

Joël DEHOVE informe qu'elle aura lieu le 1^{er} mars 2026 à la salle des fêtes pour accueillir les participants de plus en plus nombreux.

Jean-Michel LASSELIN animera comme tous les ans la conférence.

Une tombola avec 70 lots y sera organisée.

*« Troc Plantes »

Karine DURIEUX indique que cette manifestation est programmée au 28 mars 2026 de 9h30 à 12h à la salle Joséphine Bataille.

*Chasse à l'œuf

Roxane GHYS précise que c'est l'association des sociétés podéennes qui a pris en charge les dépenses liées à cette manifestation dans l'attente de l'installation de la nouvelle équipe municipale qui décidera du maintien ou non de cette manifestation.

La chasse à l'œuf aura lieu le samedi 4 avril matin au parc Wallerand.

*Divers travaux

Julien LEPOLARD indique que des travaux de peinture ont été effectués aux toilettes du cycle 2 et aux vestiaires du stade, les panneaux de signalisation ont été nettoyés et remplacés si nécessaire.

Il ajoute que des travaux de sécurité, en particulier au niveau de l'électricité, sont en cours pour donner suite aux contrôles effectués par Véritas.

Daniel RONCHIN rappelle que les travaux de voirie devraient reprendre début mars.

*Boulangerie : Dépôt de pain et création d'une nouvelle boulangerie

Le maire rappelle qu'à la suite de la fermeture de la boulange en octobre 2025, 4 artisans avait manifesté un intérêt de s'installer à Poix du Nord. Le maire les avait reçus et leur avait fait visiter le local rue de la République, précisant qu'il pourrait être mis à disposition pour un dépôt de pain à la condition de proposer un projet de création d'une nouvelle boulangerie.

Seuls M. et Mme BONNAIRE (Tartine et Gourmandise) ont donné suite et le maire donne lecture de leur courrier.

Ils ont informé que l'audience du Tribunal de Commerce du 8 janvier 2026 les a autorisés à racheter le matériel de la boulangerie fermée en octobre 2025. L'ordonnance ne leur est parvenue que début février, ils prévoient donc l'ouverture du dépôt de pain aux alentours du 12 mars.

Ils ont précisé être en négociation pour le rachat d'un bâtiment leur permettant de créer une nouvelle boulangerie dans un délai de 8 à 12 mois.

Le maire indique qu'il mettra en place une convention d'occupation précaire pour mettre à disposition le local rue de la République avant fixation par le futur conseil municipal d'un éventuel loyer.

Jean-Marie CORNU tient à souligner que les travaux dans ce local ont été bien réalisés.

Le maire fait part d'une demande du policier municipal relative à la revalorisation de son régime indemnitaire constitué :

- d'une part fixe (liée à ses fonctions) qui correspond à 20% du traitement indiciaire versée mensuellement
- d'une part variable (liée à son engagement) dont le montant annuel est limité à 5 000 €.

Le maire indique que le taux est de 20% de la part fixe peut aller jusqu'à 30% et que la demande sera inscrite sur l'entretien annuel d'évaluation.

Il ajoute que certains agents peuvent prétendre passer en catégorie B par voie de promotion interne ; les fiches de poste ont donc été revues et une note sera établie pour le prochain maire.

Jean-Marie CORNU souhaiterait que le conseil, réuni pour sa dernière séance, ait une pensée pour son ami Paul (CANION) qui n'a malheureusement pas pu être présent.

Le maire le remercie en effet pour tout le travail accompli durant ces nombreuses années et adressera un message amical et de soutien à Paul.

Julien LEPOLARD adresse un message de remerciements au maire qui vient de présider son dernier conseil municipal.

René LECUYER souhaite également remercier Daniel RONCHIN qui a remarquablement géré les finances de la commune.

Le maire remercie toute son équipe et offre le verre de l'amitié.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22h15.

Le Maire,

A stylized, handwritten signature in dark ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

La secrétaire de séance,

A handwritten signature in dark ink, appearing to be a cursive name followed by a horizontal line.